



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques

Section de l'Orne

Secrétaire départemental:

Olivier GAUDRON

06.46.11.28.93

Secrétaire départemental adjoint :

Stéphane GUILBERT

06.18.76.33.33

N'oublions jamais de tendre la main à celui qui est à côté de nous

Alençon, le 11 janvier 2022

Madame la Présidente,

Comme chaque année, les agents des finances publiques commencent l'année avec la joie des suppressions de leurs emplois et avec un premier Comité Technique Local (CTL) pour les présenter.

Cette année ce sera 9 suppressions d'emploi pour notre département .

Pourquoi 9 cette année ? C'est le résultat de la moulinette infernale (contribution proportionnelle, correctif charges et enjeux, évolution quantitative, catégorielle, géographique, méthode de localisation des suppressions d'emplois....) ouf ,que de mots savants pour justifier l'injustifiable.

Depuis des années, la DGFIP absorbe la grande majorité des suppressions d'emplois, les services sont exsangues, les collègues en souffrance, les usagers et contribuables à bout de nerfs.....mais rien n'y fait, notre administration se targue même d'être particulièrement exemplaire en termes de suppressions d'emploi....

Nous en avons eu la confirmation, le service public est le garant d'une continuité de l'État en période de crise, encore davantage qu'au quotidien. Aux Finances publiques, en période pandémique, ce service public a permis le versement rapide du fonds de solidarité pour les entreprises ou le traitement des nécessaires délais de paiement, tout en assurant les autres missions essentielles qui lui sont dévolues. En réponse à cette situation, la Direction Générale des Finances publiques a décidé de supprimer, au niveau national 1800 emplois pour 2021 et 1449 en 2022, cela porte les suppressions à près de 20 000 postes sur les dix dernières années.

On nous interpelle en expliquant que chaque catégorie d'agent est touché. ; c'est censé nous rassurer , nous reconforter.

Pour FODGFIP, les suppressions d'emploi sont intolérables et ceci quel que soit le grade. De l'AGFIP à l'agent cadre C , ce sont les rouages essentiels à la bonne marche de notre maison DGFIP.

Cet « équilibre » ne nous réjouit pas . Nous avons tous besoin les uns des autres pour fonctionner correctement et accomplir dans la sérénité , nos missions importantes et nécessaires pour l'équilibre de la nation.

Nous constatons que la crise sanitaire , toujours active aujourd'hui, n'a servi de leçon à personne. IL s'agit SIMPLEMENT de continuer la casse du service public, sans aucune concession.

Parlons du NRP , puisqu'il est l'avancée majeure de ce début d'année , les nouveaux services sont en souffrance, beaucoup d'agents sont en reconversion professionnelle totale avec tout le stress que cela occasionne. Certains craquent, on les a eu en pleurs au téléphone.

Eh bien non , on supprime quand même un poste de B au Service des Impôts des Entreprises de l'ORNE, situé aujourd'hui à ARGENTAN , un autre au SDIF qui vient d'être créé il y a peu, un C au SIP d'ALENCON qui est en pleine recomposition avec des articles supplémentaires qui proviennent d'ARGENTAN et avec des nouveaux agents, etc.

On minore voire refuse les appels au télétravail, à certains agents , pourtant rendu obligatoire par décision gouvernementale, sous le couvert d'agents sans formation qui débutent, qui ne sont pas performants..

On peut, peut-être aussi refuser les suppressions d'emplois par nécessité de services non ? Ah pardon ce n'est pas la même chose et pourtant, ce sont les mêmes personnes, les mêmes missions !!!!

La sécurité des agents , leur santé ,si chères en apparence , en théorie, deviennent accessoires. Il faut remplir les missions , il n'y a pas de PCA alors !!!!

Madame la présidente, notre inquiétude est grande pour l'avenir de la DGFIP.

Nous entendons des souffrances partout , les interrogations pleuvent .

Avec cette année surviendra , après les élections , la suppression du CHSCT auquel vous n'êtes pas attachée, vous nous l'avez dit .

Quand on voit l'évolution des départements et les bouleversements dans le quotidien des agents, on comprend pourquoi le CHSCT dérange. Il enlève des droits syndicaux , ce qui implique que nous aurons moins de temps pour aider les agents en souffrance , ça c'est la première chose mais surtout , son rôle qui perdure sous une forme institutionnelle amoindrie , sera considérablement diminué dans son pouvoir décisionnel.

On a l'exemple de CESE dans le monde du privé pour constater la différence entre les deux instances . Mais c'est un autre débat me direz-vous , pourtant nous pensons que tout est lié

Nous ne siégerons pas à cette première convocation du CTL emploi et nous réservons notre décision pour la deuxième convocation.

Stéphane GUILBERT
Olivier GAUDRON
FODGFIP 61